



Le XI^{ème} Congrès de FO-Cadres s'est tenu les 27 et 28 octobre derniers à Dijon. Pas moins de 200 délégués présents ont débattu du bilan de ces trois dernières années et ont défini dans le cadre de la résolution générale les orientations et les revendications futures. Dans le même temps il fut procédé à l'élection du secrétaire général. A l'unanimité des voix, Eric PERES a été réélu à ce poste.

Tout au long du congrès, des débats et des échanges fructueux ont également permis d'aborder le contexte de crise économique et sociale qui s'accompagne encore à ce jour d'une hausse du chômage et d'une précarité croissante.

Un constat qui ne laisse pas les cadres et les ingénieurs indifférents, tant il est vrai qu'ils font

les frais aux côtés des autres salariés des choix stratégiques dictés par la rentabilité à deux chiffres. Une situation qui révèle, avec violence, l'impermanence de leur emploi et la fragilité de leur position, à la lumière de la chute vertigineuse des offres confiées à l'Apec en recul de 31% sur un an.

Face à la dégradation de leurs conditions de travail et à l'absence continue de reconnaissance professionnelle, les cadres n'hésitent plus à dénoncer la falsification des discours managériaux et l'emprise de la spéculation financière sur la gestion de leur entreprise. Une évolution qui ne doit pas être considérée comme inéluctable. Si les interventions lors de ce congrès ont illustré cet état de fait, elles ont aussi confirmé l'urgence d'être plus que jamais aux côtés des cadres pour que l'action syndicale traduise en

revendications concrètes leurs préoccupations professionnelles.

Pour FO, il ne fait aucun doute : les cadres ont aussi leur mot à dire. L'engagement syndical doit leur ouvrir la voie du refus de la servitude pour s'élever contre les dérives managériales et toute autre forme d'altération de leurs conditions de travail.

De la prise de distance avec l'entreprise aux nouvelles formes de contestation, l'action syndicale libre et indépendante s'impose comme une alternative crédible aux discours managériaux falsifiés. Une action qui ne doit rien désertier pour articuler connaissance et argumentation sur la dimension d'ensemble de l'économie et sur les revendications en matière de progrès et de justice sociale.



INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS (EXTRAITS)

Traduire en revendications les problèmes

Plus d'une vingtaine d'interventions ont permis de pointer du doigt les sujets prioritaires. Parmi ceux-ci, voici quelques extraits des interventions des représentants des fédérations.

La dégradation des conditions de travail des cadres : un constat partagé par tous



Alain Sklenard - FGTA-FO

Pour la FGTA-FO (Fédération de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes), la pression et le stress toujours plus présents chez les cadres contribuent à fragiliser leur rôle d'intermédiaire entre les salariés et les dirigeants. Quant à leurs objectifs personnels, décidés de manière unilatérale par leur employeur, ils sont la plupart du temps inatteignables pour ne pas dire irréalistes.

Une situation aggravée par des journées de travail sans fin qu'autorise dorénavant l'utilisation du forfait jours qui, loin d'offrir une autonomie aux cadres, permet d'allonger indéfiniment les horaires de travail.

« Un collègue cadre opérationnel me disait récemment travailler régulièrement de 5h du matin à 21h le soir » révèle Alain Sklenard, Délégué syndical à Sodexo.

Un constat qui n'a pas échappé à la FGTA-FO et qui l'a amené à travailler de concert avec FO-Cadres.

Une volonté partagée par la FEC-FO (Fédération des Employés et cadres) dont son secteur bancaire observe une croissance du nombre de cadres représentant 45% des salariés et ce, dans un climat de suppression de postes, de mobilité contrainte et d'incertitude dans l'avenir.

« Les cadres bancaires

res vivent dans la peur du lendemain, la peur du quotidien du fait des effectifs insuffisants et la peur de ne pas atteindre leurs objectifs. » souligne Sébastien Busiris Secrétaire Fédéral de la section du Crédit.



Sébastien Busiris - Section du Crédit de la FEC-FO

Ce constat est confirmé par les cadres de la Chimie pour qui les nouvelles méthodes de management ont des conséquences dramatiques en terme de stress et de harcèlement voire de suicides. « Pour beaucoup de nos directions, ces conséquences ne sont que des dommages collatéraux. » dénonce Patrick Richard de la Fédération de la Chimie. Selon lui, ces méthodes ne font que concourir à la recherche d'une plus forte rentabilité.



Patrick Richard - Fédération FO de la Chimie

Entre restructurations, mobilité contrainte et plans sociaux, la position des cadres devient plus fragile

Pour Noëlle Olivier, de la Fédération de l'équipement le constat est identique dans la Fonction publique. D'après elle, « toutes les valeurs auxquelles les cadres sont attachés sont démolies au prétexte d'efficacité, de rentabilité et de modernisation de l'Etat. Ils subissent la décen-



Noëlle Olivier - Fédération FO de l'Équipement

tralisation de l'Etat, les destructions massives d'emplois et au final la destruction du statut. Les cadres de la Fonction publique ne sont plus respectés et tout comme dans le privé la dimension humaine a quasiment disparu. »



Gilles PAQUIER - SNITPECT-FO

Ce que confirmera Gilles PAQUIER, Secrétaire Général du Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et des Collectivités Territoriales - Force Ouvrière pour qui les cadres sont malades dans la Fonction publique, malmenés par la RGPP qui ne cesse de détruire le service public républicain. Tout cela dans le plus grand silence. « Nous avons alerté notre administration sur le malaise des cadres, nous avons alerté les ministères de l'équipement, de l'Energie... en vain », dénonce t'il.

Il en va de même à la SNCF où les restructurations et les destructions de postes vont bon train. Comme les autres salariés, les cadres subissent un chantage depuis la mise en place de l'accord mobilité : ils sont contraints d'accepter des missions éloignées de leurs champs de compétences, ou de leur lieu d'habitation renforçant du même coup le recours abusif au télétravail. « Au bout de deux propositions de poste refusées, ils sont mutés d'office. C'est pourquoi les travaux de FO-Cadres sur la question des mobilités contraintes et du télétravail nous sont extrêmement précieux » précise Gérard Le Mauff, Secrétaire Général adjoint de la Fédération des cheminots.

vécus par les cadres



Gérard Le Mauff - Fédération FO des Cheminots

Le rôle et la place des ingénieurs ébranlés par les logiques de profit

Autant de logiques et de contraintes qui concourent à fragiliser le rôle et la place des cadres dans l'entreprise voire à déprécier leurs fonctions.



Bernard Rety - FNEC-FO

D'après Bernard Rety, représentant des enseignants et chercheurs (FNEC-FO), la formation des ingénieurs connaît un profond bouleversement. Pour exemple, le risque de banalisation du titre d'ingénieur du à la profusion de formation « en ingénierie ». Une évolution qui conduira, à terme, à un nivellement par le bas des prétentions salariales des ingénieurs.

Ce constat conduit FO-Cadres à renforcer son soutien au caractère paritaire de la CTI, la plus à même de labelliser le diplôme d'ingénieur.

Dans un tel contexte, l'engagement syndical des cadres et des ingénieurs est plus que nécessaire

L'enjeu de la syndicalisation est un point qui n'a pas échappé à la fédération de la métallurgie. Les entreprises de son secteur connaissent une progression vertigineuse du nombre de cadres, pouvant atteindre 90% des effectifs. Un constat qui a conduit la fédération à renforcer la syndicalisation des cadres en leur apportant des analyses et des revendications qui répondent à leurs attentes. Le chemin qui reste à parcourir est selon eux « ouvert et complexe » mais les cadres ont aujourd'hui compris l'intérêt d'être syndiqués. Dans les entreprises du secteur, les cadres évoluent dans un environnement particulièrement tendu, dans lequel ils sont exagérément sollicités sans avoir toutes les ressources nécessaires. « Responsable quand ça va mal et oubliés dans les autres cas, il faut ajouter à cela les modes de gestion par une individualisation exagérée qui satisfont certains et en laissent beaucoup pour compte. » Souligne Jacques Benitah, représentant de la Fédération des métaux. Pour les délégués de la métallurgie, l'objectif est désormais de travailler avec toujours plus de complémentarité avec FO-Cadres afin d'optimiser les ressources en termes d'information et de communication.



Jacques Benitah - Fédération FO des Métaux

La représentativité au cœur des débats

La question de la réforme de la représentativité syndicale, largement abordée dans les débats, a été l'occasion pour l'ensemble des syndicats de réaffirmer la nécessité de faire du collège cadres un objet de conquête syndicale. Aussi, tous les Syndicats et Fédérations présents ont apporté leur soutien à FO pour faire face à ce nouvel enjeu. « Nous n'avons pas d'autres choix que de nous développer dans le collège cadres » précise Serge Legagnoa, Secrétaire Général de la FEC-FO.

INTERVENTION DE JEAN-CLAUDE MAILLY

« Aujourd'hui, les cadres sont tout d'abord ceux à qui l'on fixe des objectifs pour répondre aux attentes des actionnaires »

« Comme tous les autres salariés, les cadres rencontrent des difficultés en termes d'emploi, de conditions de travail et de pouvoir d'achat. Il y a 20 ans, les cadres étaient les référents au niveau



Jean-Claude Mailly - Secrétaire Général de la Confédération FO

du métier, les autres salariés prenaient régulièrement conseil auprès d'eux. Aujourd'hui, les cadres sont tout d'abord ceux à qui l'on fixe des objectifs pour répondre aux attentes des actionnaires. Ils doivent obtenir du résultat par eux-mêmes et par l'équipe qu'ils encadrent et peu importe la manière dont ils y parviennent. Ce fonctionnement a cassé les collectifs de travail. C'est pourquoi FO doit se saisir de cette problématique d'organisation du travail. »

C'est en ces termes que s'est exprimé Jean Claude Mailly Secrétaire Général de la confédération FO devant l'ensemble des congressistes, se félicitant par ailleurs des relations de confiance et du travail régulier qui existe entre FO-Cadres et la confédération.

Qui mieux qu'un créateur de droits pour vous défendre ?

Invités au Congrès, des intervenants extérieurs ont apporté leur contribution au débat sur l'évolution du rôle et de la place des cadres.

« D'un rapport de loyauté, les cadres sont passés à un rapport d'utilité vis à vis de l'entreprise » affirme Jacky Chatelain Directeur Général de l'Apec



Jacky Chatelain - Directeur Général de l'Apec

Selon lui, le rapport des cadres à l'entreprise a beaucoup changé. Les fonctions managériales des cadres ne leur permettent pas uniquement d'exercer un rapport d'autorité vis-à-vis de leurs équipes. Ils doivent désormais répondre aux attentes de ceux qu'ils encadrent et ils ont eux-mêmes des attentes vis-à-vis des hauts dirigeants.

Par ailleurs, la crise a accéléré la rupture du lien entre cadres et dirigeants. *« Dans une étude menée en 2004, l'Apec avait constaté que malgré le contexte favorable dans lequel évoluaient les cadres, ceux-ci étaient tout de même inquiets. Ils étaient de plus en plus préoccupés par la place grandissante de la spéculation. Concrètement, ils commençaient à annoncer le retournement conjoncturel que nous connaissons aujourd'hui. »* Le manque d'écoute qu'ils ont subi alors a précipité leur distanciation vis à vis de leur entreprise.

« Le syndicalisme aujourd'hui et FO en particulier a un grand rôle à jouer dans la prévention de la souffrance au travail »

Jean-Claude Delgennes, Directeur du cabinet Technologia est intervenu sur la question plus spécifique de la souffrance au travail.

Selon lui, du fait de la prévalence de la logique financière, les objectifs sont fixés à très court terme. Aucune anticipation n'est faite sur les ressources et les charges de travail nécessaires. Les entreprises incapables d'organiser et d'anticiper font sans arrêt appel à la réactivité des salariés.

« Ce système ne survit que parce que les salariés se surinvestissent dans leur travail. Or ce surinvestissement à la longue entraîne des difficultés psychologiques importantes. Cette organisation du travail est cannibale pour la santé des salariés ».

C'est pourquoi, la place du syndicalisme est essentiel, Il faut notamment que les militants s'investissent dans les CHSCT qui restent un des principaux leviers d'action pour améliorer

les conditions de travail des salariés en général et des cadres en particulier.



Jean-Claude Delgennes - Directeur du cabinet Technologia

ma retraite complémentaire.fr



- COMMENT SE CALCULE MA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ? MOI, ÇA ME TRAVAILLE...

C'est simple. Votre retraite complémentaire est calculée en points. Comme tous les salariés du secteur privé, vous cotisez obligatoirement avec votre employeur à l'ARRCO et, si vous êtes cadre, également à l'AGIRC. Vous constituez ainsi votre propre compte de points en fonction de votre carrière dans le secteur privé. Au moment de votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ. C'est mathématique. Pour en savoir plus : maretraitecomplementaire.fr

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco
Votre retraite, on y travaille

Avec l'AGIRC et l'ARRCO, 23 groupes de protection sociale agissent pour votre retraite complémentaire

AG2R-ISICA • AGRICA • APICEL • APRIONIS • ARPBTPAG • ARPEGE • AUDIENS • B2V • CGRR • CRC • D50 • IGRC • IRCM • IRP AUTO
LA VERRIERE • LOURMEL • MALAKOFF MEDERIC • MORNAY • NOVALIS TAITBOUT • PREMALLIANCE • PRO BTP • REUNICA • VAUBAN HUMANIS

Résolutions générale et thématique (Extraits)

De nouvelles réglementations et normes internationales

Le Congrès constate que la transparence des entreprises plaçant l'éthique au niveau des réponses possibles aux exigences environnementales, sociales et économiques est quelque peu neutralisée par son caractère non contraignant.

Le Congrès dénonce les dérives des chartes et codes de bonne conduite diffusés au sein des entreprises et administrations qui comportent des atteintes aux libertés individuelles et collectives. Pour le Congrès tout doit être mis en œuvre pour ne pas laisser à ces nouveaux outils le déploiement incontrôlé, sous peine de laisser s'installer au sein même des entreprises des instruments de contrôle liberticides et de promotion à la délation et à la calomnie.

Le Congrès exige que le principe de l'alerte professionnelle soit limité à des domaines précis comme ceux relevant du champ comptable, financier, bancaire et de lutte contre la corruption.

Une économie et une fiscalité socialement plus juste

Le Congrès exige des pouvoirs publics une réponse rapide et proportionnée à la gravité de la crise sociale par un véritable soutien du pouvoir d'achat des salariés notamment par l'augmentation des salaires des plus modestes, des retraites, des pensions et de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Pour une fiscalité juste et redistributive, le Congrès exige l'abandon du « paquet fiscal » et des mesures de défiscalisation des heures supplémentaires qui jouent contre l'emploi.

Défense de l'emploi et du travail

Le Congrès réaffirme l'urgence d'une nouvelle politique économique et industrielle créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement et exige des mesures plus ambitieuses en faveur de l'investissement public et privé.

La sauvegarde des services publics

Le Congrès condamne le démantèlement progressif des services publics conduit par la logique financière et comptable les visées de la RGPP et exige l'abandon de la RGPP.

Valorisation du rôle et de la place des cadres dans l'économie

Le Congrès milite pour une meilleure reconnaissance du rôle des cadres dans l'entreprise. Une démarche qui doit s'accompagner d'une intégration de l'ensemble des responsabilités professionnelles exercées par

les cadres dans l'appréciation globale de la « performance ».

L'augmentation du pouvoir d'achat et des salaires

Le Congrès exige une rémunération juste et progressive qui tienne compte de la qualification, des compétences et de l'engagement professionnel du cadre ainsi que de l'expertise engagée et des responsabilités exercées dans une évolution continue de la carrière. Le Congrès dénonce l'exclusion de la majorité des cadres des dispositifs d'augmentation collective des salaires au profit de politiques d'individualisation des rémunérations.

la retraite par répartition doit rester la norme

Un accès sans écueil à la formation

Le Congrès revendique le droit pour les cadres de s'approprier l'initiative et le contrôle de la formation trop souvent laissée aux mains des seuls employeurs. Il milite pour que la formation soit un véritable facteur de promotion et permette aux cadres une meilleure maîtrise de leur parcours professionnels.

Lutter contre la discrimination et l'inégalité

Le Congrès dénonce toutes les formes de discrimination à l'œuvre dans le monde du travail, du recrutement à la gestion des carrières. Le Congrès exige l'application effective du droit à l'égalité et la plus grande transparence quant aux modalités de sélection.

L'amélioration des conditions et de l'organisation du travail

Le Congrès exige que la dimension psychique soit systématiquement intégrée dans l'appréciation des formes de pénibilité au travail et encourage les CHSCT à se saisir du problème de la souffrance au travail en imposant, si besoin est, à l'employeur un audit externe sur les conditions de travail avec mise en place d'actions correctrices.

Le respect des âges

Pour le Congrès, réaffirme que l'âge doit demeurer un facteur marginal de la dimension relationnelle au travail et ne doit pas constituer un élément discriminant. Le Congrès exige que soit favorisée la gestion de tous les âges par l'action sur la carrière professionnelle et la conception des situations de travail.

La défense des retraites et de la protection sociale

Le Congrès rappelle que la retraite par répartition doit rester la norme et dénonce le principe des retraites par capitalisation qui ont montré leur faille notamment en période de crise. des cadres.

La syndicalisation

La syndicalisation des cadres est un véritable défi pour répondre aux revendications d'une composante croissante du monde du travail et assurer le développement et le renforcement de notre organisation.

Le Congrès condamne la loi du 20 août 2008 qui porte atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre modèle républicain en matière sociale.

A cette fin le Congrès invite l'ensemble des syndicats à se rapprocher de leurs Unions départementales et de leurs Fédérations ainsi que de leurs commissions cadres respectives pour développer avec FO-Cadres les actions en faveur d'une meilleure syndicalisation des cadres.

Le Congrès invite également l'ensemble des structures à réfléchir sur les voies et moyens d'un renforcement de la syndicalisation des cadres. Il s'agit de pouvoir apprécier au cas par cas l'opportunité de la création de structures syndicales favorisant au mieux le développement de la syndicalisation des cadres au sein des entreprises, des établissements et des administrations.

Il réaffirme que face au déséquilibre des rapports de force entre les employeurs et les salariés et à la croissance des firmes multinationales accentuée par le développement de réseaux intégrés de production, le syndicalisme cadre doit se doter des structures de négociations et d'actions à l'échelle du pouvoir des firmes, sans remettre en cause les prérogatives des instances syndicales de proximité.

XI^e Congrès de l'Union des Cadres et Ingénieurs FO

Dijon - 27 et 28 octobre 2009

www.fo-cadres.fr



FO
Cadres

Bureau Exécutif

Elus au XI^e congrès



Secrétaire Général :

- Eric PERES

Trésorier Général :

- Jean-Christophe LANSAC - FO DGFIP

Membres :

- Marie-Claude BONNEAU - FO Chimie
- Jean-Luc BURGAIN - FO COM
- Gilles CALVET - FO Services publics et de santé
- Denis CHATELET - Syndicat National FO des Cadres du Crédit
- Francis HERVILLARD - Syndicat FO ATMIC RATP
- Franc JOURDIN - FO BTP
- Sabrina KLEIN WODZYNSKI - Syndicat National FO des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat
- Jean-Luc LHARDY - FO METAUX
- Philippe MEUNIER - FO Pharmacie
- Roger MOCKA - FEC FO
- Philippe PRAT - FNEM FO
- Gil SILVESTRI - FO Action sociale
- Alain SKLENARD - FGTA FO
- Annie SZUFA - Syndicat National FO des Cadres des Organismes sociaux

Conseil National

Elus au XI^e congrès

- Jean-Claude ADAM - FO Pharmacie
- Marc AMBIAUX - FO Métaux
- Renaud BALAGUER - Syndicat National FO des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat
- Pierre BANCEL - FGTA FO
- Nabyl BELDJOUDI - FO COM
- Michelle BOUCQUOT - FO Cheminots
- Catherine BOULET - Syndicat National FO DGFIP
- Frédéric BRANKA - FNEM FO
- Sébastien BUSIRIS - FEC FO
- Brigitte CAPELLE - FO Métaux
- Luc CHAUVEL - FNEM FO
- Jacques DUMANS - FO COM
- Jean-Marc ESCOURROU - FO Métaux
- Laurine EUGENIE - FNEM FO
- José FERNANDEZ - FO Métaux
- Jacques FORGET - Syndicat National FO des Cadres des Organismes sociaux
- Christian GOUPILLOT - Syndicat National FO des Cadres des Organismes sociaux
- Francis KAIVERS - FEC FO
- Michel KARABADJAKIAN - FO Services publics et de santé
- Lise KROMWELL - Syndicat National FO DGFIP
- Frédérique LE HOUEROU - FNEM FO
- Joël LIBAN - Syndicat FO ATMIC RATP
- Bernard MAUREL - FO Métaux
- Jacques MOSCOVITCH - FO Action Sociale
- Noëlle OLIVIER - FO Equipement
- Marc RENNESSON - Syndicat National FO des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat
- Patrick RICHARD - FO Chimie
- RODIER Thierry - FEC FO
- David ROUSSET - FEC FO
- Christian ROY - FO BTP
- Jean-Paul VINCENT - FO Métaux

Commission de contrôle

Elus au XI^e congrès

- Gilles GARRE - FO COM
- Bernard SALAFRANQUE - FNEM FO
- Jean STEENEBRUGGEN - Syndicat National des Cadres du Crédit
- Michel RANÇON - Syndicat National FO DGFIP

Directeur de la Publication :
Eric PERES

Dépôt légal 11/2009 -
ISSN 1963-2509
CPPAP 0112 S 08146
N° 137 - 0.30 €
Diffusion gratuite
aux adhérents

Cette publication
est imprimée sur
du papier recyclé 

Pour recevoir la Lettre FO-Cadres par voie électronique : Bulletin à envoyer à l'adresse ci-contre

Nom :

Prénom :

Entreprise :

E-mail :

.....

.....



FO-Cadres

L'Union des Cadres et Ingénieurs - Force Ouvrière

2, rue de la Michodière - 75002 Paris
Tél. : +33 1 47 42 39 69 - Fax : +33 1 47 42 03 53

Courriel : contact@fo-cadres.fr
Site internet : www.fo-cadres.fr